



Loi de finances n° 2021-899 du 21/12/2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

**LOI DE FINANCES N° 2021-898 du 21/12/2021
PORTANT BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2022**

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2021.....	4
I.1 Situation économique à fin décembre 2021	4
I.2 Situation financière à fin décembre 2021	4
I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires	4
I.2.2 Ressources et charges de trésorerie	6
I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	7
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2021	7
II.1 Perspectives économiques en 2022.....	7
II.2 Composantes du budget pour l'année 2022.....	8
II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires.....	8
II.2.2 Ressources et charges de trésorerie	13
II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	15
II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2022	16
II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté	17
CONCLUSION	18
ANNEXES	19

INTRODUCTION

Le budget pour l'année 2022 a été préparé dans un environnement de relance générale de l'activité économique. En effet, après la contraction de l'économie mondiale en 2020 du fait des effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, les résultats satisfaisants des campagnes de vaccination et de la mise en œuvre des plans de relance économique par de nombreux pays ont induit un rebond des activités, avec une croissance de l'économie mondiale qui devrait se situer à 6,0% en 2021, puis à 4,9% en 2022.

Au niveau national, l'économie continue de bénéficier de la dynamique impulsée par la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire pour se situer à un taux de croissance de 6,5% en 2021 contre 2,0% en 2020. La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, découlant de la vision stratégique « Côte d'Ivoire 2030 » dont l'objectif est de doubler le revenu par habitant et de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030, devrait favoriser une croissance forte, soutenue et inclusive, avec un taux qui ressortirait à 7,1% en 2022.

La politique budgétaire en 2022 sera orientée vers la consolidation de l'efficacité du recouvrement des recettes intérieures, la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien de la soutenabilité de l'endettement public. Cette orientation vise à conforter les marges de manœuvre budgétaires pour la mise en œuvre de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de la croissance et l'accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté et les disparités sociales.

Cette politique budgétaire sera également caractérisée par des efforts de réduction progressive du déficit budgétaire qui devrait passer de 5,6% du PIB en 2021 à 4,7% du PIB en 2022, dans la perspective du respect en 2024 de la norme communautaire fixée à 3% au maximum.

Ce rapport présente la situation économique et financière en 2021 ainsi que les perspectives pour l'année 2022.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2021

I.1 Situation économique à fin décembre 2021

Au plan international, l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance de 6,0% en 2021 contre un taux de -3,2% en 2020, en rapport avec les mesures de soutien budgétaire mises en œuvre, l'assouplissement des mesures de restriction et l'importante augmentation du nombre de personnes vaccinées contre la covid-19.

En Afrique subsaharienne, la croissance serait de 3,4% en 2021 contre -1,8% en 2020.

Au plan national, la croissance devrait atteindre un taux de 6,5% en 2021 contre 2% enregistré en 2020, tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire.

Le **secteur secondaire** progresserait de 7,4% sous l'impulsion des BTP (+12,4%), de l'industrie agro-alimentaire (+5,1%), des autres industries manufacturières (+7,7%), de l'extraction minière (+0,5%), malgré le repli des activités dans le domaine de l'énergie (-4,7%).

S'agissant du **secteur tertiaire**, il bénéficierait du dynamisme du secteur secondaire pour afficher une progression de +9,1% soutenue par l'ensemble de ses composantes, notamment le transport (+15,1%), les télécommunications (+7,5%), les autres services (+8,0%) et le commerce (+8,3%).

Quant au **secteur primaire**, il serait en retrait de 1,5%, en raison principalement du repli de l'agriculture vivrière et l'élevage (-2,1%) ainsi que de l'agriculture d'exportation (-1,6%).

L'**inflation** devrait être contenue à 2,8%, en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+6,4%) et la consolidation des investissements (+10,2%).

Concernant les échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 12,8%. De même, **les exportations de biens et services**, connaîtraient une hausse de 10,3%.

I.2 Situation financière à fin décembre 2021

Le budget 2021 voté en équilibre à **8.398,9 milliards de FCFA** en ressources et en charges, s'exécute dans un contexte de reprise économique.

I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

I.2.1.1 Situation de mobilisation de recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires 2021** ressortiraient à **4.310,2 milliards de FCFA** contre une prévision de **4.335,6 milliards de FCFA**. Elles sont composées à 92,3% de recettes fiscales, 1,8% de recettes non fiscales et 5,9% de dons.

Les **recettes fiscales** seraient mobilisées à hauteur de **3.977,7 milliards de FCFA** contre des prévisions de 3.946,1 milliards de FCFA, soit une plus-value de **31,5 milliards de FCFA**.

Les **recettes non fiscales** quant à elles, connaîtraient une baisse de **10,0 milliards de FCFA** consécutive à la non perception des dividendes initialement attendus de PETROCI qui a enregistré un résultat négatif en 2020. Ces recettes devraient s'établir à **78,7 milliards de FCFA**.

Les **dons** seraient mobilisés pour un montant de **253,8 milliards de FCFA** contre des prévisions de 300,8 milliards de FCFA, soit une baisse de **47,0 milliards de FCFA**.

Tableau 1 : Evolution des recettes budgétaires 2021

En milliards de FCFA

Natures des recettes	Budget voté	Estimation	Variation
Recettes fiscales	3 946,1	3 977,7	31,5
Impôt sur le BIC hors pétrole	317,6	415,2	97,5
Impôts sur les revenus et salaires	613,0	563,9	-49,1
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	555,8	540,6	-15,2
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	280,8	340,4	59,6
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 008,2	1 017,3	9,1
Taxes à l'exportation	456,2	392,2	-64,0
Autres recettes fiscales	714,4	708,0	-6,4
Recettes non fiscales	88,7	78,7	-10,0
Dons	300,8	253,8	-47,0
Dons-projets	143,9	170,1	26,2
Dons-programmes	156,9	83,7	-73,2
TOTAL	4 335,6	4 310,2	-25,4

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

1.2.1.2 Situation d'exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires 2021 seraient exécutées à hauteur de **6.880,0 milliards de FCFA** contre **6.260,6 milliards de FCFA** prévus, soit un dépassement de **619,4 milliards de FCFA** principalement expliqué par l'effet combiné de la prise en compte de l'augmentation des charges financières de la dette, des dépenses sécuritaires pour faire face à la

recrudescence des attaques terroristes dans le nord du pays, ainsi que de certains ajustements rendus nécessaires pour la bonne conduite de la gestion.

Les dépenses budgétaires représentent 75,7% du budget de l'Etat et comprennent les charges financières de la dette publique (8,9% du budget de l'Etat), les charges de personnel (20,4%), les achats de biens et services (9,1%), les transferts (11,3%) et les dépenses d'investissement (25,9%).

Les **charges financières de la dette** ressortiraient à **813,3 milliards de FCFA** contre 802,5 milliards de FCFA prévus initialement. Elles concernent la dette intérieure pour un montant de **322,6 milliards de FCFA** et la dette extérieure pour un montant de **490,8 milliards de FCFA**.

Les **charges de personnel** se situeraient à **1.856,9 milliards de FCFA** contre un niveau initial de 1.831,4 milliards de FCFA.

Les **achats de biens et services** prévus initialement à 695,9 milliards de FCFA, s'établiraient à **825,3 milliards de FCFA**, dont 112,6 milliards de FCFA au titre des frais d'abonnement d'eau, d'électricité et de téléphone, 115,5 milliards de FCFA pour la mise en œuvre du Plan de Riposte Sanitaire et 23,0 milliards de FCFA pour l'organisation des élections législatives.

Les **transferts** ressortiraient à **1.027,8 milliards de FCFA** pour une prévision initiale de 971,0 milliards de FCFA. Ils incluent 45,2 milliards de FCFA pour la subvention au secteur électricité et 47,0 milliards de FCFA au titre du Conseil National de sécurité (CNS).

Les **dépenses d'investissement** seraient exécutées à hauteur de **2.356,7 milliards de FCFA** contre **1.959,8 milliards de FCFA** initialement prévus.

Tableau 2 : Evolution des dépenses budgétaires 2021*En milliards de FCFA*

Natures des dépenses	Budget voté	Estimation	Variation
Charges financières de la dette publique	802,5	813,4	10,8
Dette intérieure	322,6	322,6	0,0
Dette extérieure	479,9	490,8	10,9
Dépenses de personnel	1 831,4	1 856,9	25,5
Biens et services	695,9	825,3	129,4
dont Abonnement	112,6	112,6	0,0
Organisation des élections	12,9	23,0	10,1
Carburant des armées	14,0	14,0	0,0
Alimentation des armées	40,0	47,0	7,0
Transferts	971,0	1 027,8	56,7
dont Subventions aux écoles privées	145,9	145,9	0,0
Subvention au secteur électricité	14,2	45,2	31,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	15,0	47,0	32,0
Transfert aux collectivités	24,7	24,7	0,0
Dépenses d'investissement	1 959,8	2 356,7	396,9
Financement Trésor	957,8	1 086,3	128,5
Emprunts-projets	858,1	1 100,3	242,2
Dons-projets	143,9	170,1	26,2
TOTAL	6 260,6	6 880,0	619,4

Sources : DGBF, DGTCP

I.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et charges de trésorerie se situeraient respectivement à **4.012,7 milliards de FCFA** et **1.442,9 milliards de FCFA** pour des prévisions de **3.255,3 milliards de FCFA** et **1.330,3 milliards de FCFA**.

Tableau 3 : Evolution des ressources et des charges de trésorerie 2021*En milliards de FCFA*

Libellés	Budget voté	Estimation	Evolution
Ressources de trésorerie	3 255,3	4 012,7	757,4
Produits de cession des actifs	126,3	0,0	-126,3
Remboursements de prêts et avances	10	12,568	2,6
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1977,3	2152,9	175,7
Emprunts projets	858,1	1100,3	242,2
Emprunts programmes	283,6	746,9	463,3
Charges de trésorerie	1 330,3	1 442,9	112,6
Amortissement Dette publique	1 330,3	1 442,9	112,6
- Dette intérieure	749,7	935,5	185,8
- Dette extérieure	580,7	507,5	-73,2
GAP/EXCEDENT	1 924,9	2 569,7	644,8

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

I.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie seraient mobilisées à hauteur de **4.012,7 milliards de FCFA**. Elles porteraient sur 2.152,9 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 12,6 milliards de FCFA de produits des remboursements de prêts rétrocédés, 746,9 milliards de FCFA d'emprunts-programmes et 1.100,3 milliards de FCFA d'emprunts-projets.

I.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, constituées uniquement du remboursement du capital de la dette publique, se situeraient à **1.442,9 milliards de FCFA** contre **1.330,3 milliards de FCFA** prévus.

I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les **recettes** et les **dépenses** des **Comptes Spéciaux du Trésor** s'établiraient à **770,7 milliards de FCFA** contre une prévision de **808,0 milliards de FCFA**.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2022

II.1 Perspectives économiques en 2022

Au niveau mondial, le regain d'activités amorcé en 2021 se poursuivra en 2022 avec une perspective de normalisation en lien avec la poursuite de la vaccination et sous l'impulsion des mesures de soutien économiques et budgétaires. La croissance du PIB serait de 4,9% en 2022, avec la consolidation de la reprise aux États Unis (+4,9%), dans la zone Euro (+4,3%), au Japon (+3,0%) et en Chine (+5,7%).

En Afrique Subsaharienne, la prévision de croissance serait de 4,1% en 2022, en lien avec la hausse de la demande.

Au plan national, la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la diversification et la transformation structurelle de l'économie ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles, permettrait de raffermir la croissance qui devrait atteindre 7,1% en 2022 tirée par l'ensemble des secteurs d'activités.

En effet, le **secteur secondaire** progresserait de +10,4%, soutenu par les BTP (+15,8%), l'énergie (+17,2%), les industries agro-alimentaires

(+5,4%), les autres industries manufacturières (+6,8%) et l'extraction minière (+3,8%), en dépit du repli des produits pétroliers (-2,4%).

S'agissant du **secteur tertiaire**, il ressortirait à +7,9% grâce aux télécommunications (+6,9%), aux transports (+8,2%), au commerce (+8,4%) et aux autres services (+7,7%). Cette dynamique résulterait des performances attendues dans les secteurs primaire et secondaire.

Quant au **secteur primaire**, il devrait croître de 1,6%, principalement tiré par l'agriculture vivrière et l'élevage (+4,5%). La sylviculture et la pêche progresseraient respectivement de 0,6% et 0,5% tandis que l'agriculture d'exportation enregistrerait un repli de 0,1%.

L'inflation serait contenue à 2%, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de desserte agricole, à un meilleur approvisionnement des marchés et à l'accentuation de la lutte contre la cherté de la vie.

S'agissant de **la demande**, elle serait tirée par le dynamisme des investissements (+13,6%) et l'affermissement de la consommation finale (+5,1%) qui bénéficierait de la création d'emplois. Quant aux investissements, ils seraient soutenus par la poursuite des grands chantiers publics (aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, construction d'un pont à haubans sur la baie de Cocody, construction de routes et échangeurs dans le cadre du transport urbain d'Abidjan, construction du barrage de Gribo Popoli, construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, etc.) et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 24,2% du PIB.

Pour ce qui concerne les **échanges extérieurs**, les importations de biens et services progresseraient de (+5,5%) sous l'impulsion du dynamisme

de l'économie. Les exportations de biens et services augmenteraient de (+7,2%) en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

Les principales composantes du budget pour l'année 2022, en cohérence avec les perspectives économiques décrites ci-avant, se déclinent comme ci-après.

II.2 Composantes du budget pour l'année 2022

Le budget pour l'année 2022, élaboré dans un contexte de relance économique suite au ralentissement induit par la pandémie de la Covid-19, s'équilibre globalement en ressources et en charges à **9.901,1 milliards de FCFA** et enregistre une progression de **17,9%** par rapport au budget voté 2021 qui s'élève à **8.398,9 milliards de FCFA**. Cet équilibre devrait s'établir à **10.642,8 milliards de FCFA** et **11.616,6 milliards de FCFA** respectivement en 2023 et 2024.

II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

II.2.1.1 Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires se chiffrent à **4.868,1 milliards de FCFA** en 2022 contre **4.310,2 milliards de FCFA** estimés à fin 2021, soit une hausse de **557,9 milliards de FCFA**. Ces recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales (**4.478,5 milliards**), de recettes non fiscales (**94,8 milliards**) et de dons (**294,8 milliards**).

II.2.1.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales pour 2022 sont projetées à **4.478,5 milliards de FCFA** contre des estimations à fin 2021 de 3.977,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 500,9 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 12,6 %. Ces recettes proviennent de la fiscalité

intérieure pour un montant de **2.573,8 milliards de FCFA** (57,5%) et de la fiscalité de porte à hauteur de **1.904,7 milliards de FCFA** (42,5%).

Pour l'année 2022, la pression fiscale, qui était attendue à 13,2%, devrait s'établir à **12,8%**, en lien avec la révision à la hausse du PIB nominal.

L'évolution des recettes fiscales résulte principalement de la résilience de l'économie, de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la suppression de certaines mesures d'exonérations et la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Les recettes fiscales sont composées des principaux impôts et taxes ci-après :

- **l'impôt sur le BIC hors pétrole**, prévu à **531,3 milliards de FCFA** contre 415,2 milliards de FCFA, affiche une hausse de 116,1 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2021. Cette projection repose sur la bonne tenue des activités économiques en 2021 et la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, poursuite de la segmentation des PME et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA). Elle découle, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal, à travers la poursuite de la création et le renforcement des brigades dans les services des impôts (DGE, DME et Directions régionales) ;
- **les revenus du pétrole et du gaz**, projetés à **101,1 milliards de FCFA**, s'accroissent de **10,1 milliards de FCFA** par rapport aux estimations à fin 2021, en liaison avec la hausse des revenus du pétrole. Ce montant intègre également le recouvrement attendu de **2,6 milliards de FCFA** au titre des arriérés dus par la PETROCI,

dans le cadre du plan d'apurement sur 10 ans desdits arriérés à raison de 2,6 milliards de FCFA par an à compter de 2020 ;

- **les impôts sur les revenus et salaires**, projetés à **674,2 milliards de FCFA** contre une estimation de réalisation de 574,0 milliards de FCFA en 2021, enregistrent une hausse de **100,2 milliards de FCFA** en lien avec les effets attendus de la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;
- **les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers**, prévus à **143,9 milliards de FCFA** contre **121,1 milliards de FCFA** à fin 2021, connaissent une hausse de **22,7 milliards de FCFA** en relation avec l'accroissement de la collecte des impôts sur les revenus des créances, qu'induirait la hausse des crédits à l'économie pour soutenir les investissements ;
- **la Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur** est prévue à **574,9 milliards de FCFA**, en hausse de 34,3 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2021, en liaison avec la croissance de la consommation (+5,4%), sous l'effet de la progression de la création de richesses et par des mesures de renforcement de l'efficacité du recouvrement fiscal, notamment avec l'analyse des données et l'amélioration de la qualité du contrôle fiscal ;
- **les droits d'enregistrement et de timbre** sont attendus à **176,2 milliards de FCFA** contre 167,7 milliards de FCFA à fin 2021, soit une progression de 8,5 milliards de FCFA en liaison avec le dynamisme des activités économiques ;
- **les patentes et licences**, prévues à **15,4 milliards de FCFA**, enregistrent une hausse de 1,3 milliard de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2021, en raison notamment de l'impact positif des

investissements sur les valeurs locatives et les chiffres d'affaires des entreprises ;

- **les taxes sur boissons et tabacs** sont projetées à **80,3 milliards de FCFA** contre une estimation de réalisation à fin 2021 de 76,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 3,4 milliards de FCFA ;
- **la taxe ad valorem perçue sur le secteur minier** est prévue à **32,0 milliards de FCFA**, affichant une hausse de 5,3 milliards de FCFA par rapport à la réalisation à fin 2021, en lien avec la croissance des activités du secteur de l'extraction minière (hors pétrole) ;
- **les taxes sur les télécommunications** et la **taxe spécifique sur les communications téléphoniques** sont prévues respectivement à **62,1 milliards de FCFA** et **30,8 milliards de FCFA** ;
- **les taxes à l'importation sur les produits pétroliers** sont projetées à **335,8 milliards de FCFA** contre 340,4 milliards de FCFA de réalisation à fin 2021 et reposent sur une hypothèse de croissance des volumes de gasoil et de super carburant mis à la consommation respectivement de 4,9% et de 11,6%. Les taxations du gasoil et du super carburant sont respectivement projetées à 190,8 FCFA/litre et 180,8 FCFA/litre ;
- **les taxes à l'importation sur les marchandises générales** sont prévues à **1.154,2 milliards de FCFA** contre 1.017,3 milliards de FCFA estimés à fin 2021. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance du commerce extérieur de 7,4% et d'un taux moyen d'imposition de 25,9% ;
- **les taxes à l'exportation** prévues à **414,7 milliards de FCFA**, enregistrent une hausse de 22,5 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2021, en liaison avec la baisse attendue du volume du cacao qui s'établirait à 1.980.000 tonnes en 2022 contre

2.058.000 tonnes en 2021 et un prix CAF de 1.217,73 FCFA en 2022 contre 1.280,91 FCFA en 2021.

II.2.1.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont attendues en 2022 à **94,8 milliards de FCFA** contre 78,7 milliards de FCFA estimés à fin 2021, soit une hausse de 16,1 milliards de FCFA. Elles comprennent **26,7 milliards de FCFA** de dividendes dont **7,1 milliards de FCFA** provenant de PETROCI et **35,8 milliards de FCFA** au titre de l'occupation du domaine public. Ces recettes intègrent également les recettes de services à hauteur de **32,3 milliards de FCFA**, composées des redevances (LONACI et Côte d'Ivoire logistique), des amendes et condamnations pécuniaires, des droits et frais administratifs, de commissions sur transferts hors UEMOA et de diverses autres recettes (gains de change, trop perçus sur salaires, etc).

II.2.1.1.3 Dons

Les dons attendus en 2022 s'élèvent à **294,8 milliards de FCFA** contre une estimation à fin 2021 de 253,8 milliards de FCFA, soit une augmentation de 41,0 milliards de FCFA. Ils sont composés de dons-programmes et de dons-projets.

Les dons-projets, d'un montant de **82,4 milliards de FCFA**, sont principalement attendus des bailleurs suivants :

- Fonds Mondial : 20,7 milliards de FCFA ;
- Programme Alimentaire Mondial (PAM) : 13,0 milliards de FCFA ;
- Gouvernement japonais : 11,4 milliards de FCFA ;
- Banque Mondiale : 9,2 milliards de FCFA ;
- Fonds des Nations Unies pour la Population : 8,5 milliards de FCFA ;
- UNICEF : 8,3 milliards de FCFA ;

- Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW): 3,3 milliards de FCFA;
- Fonds Mondial pour l'Environnement : 2,9 milliards de FCFA ;
- Union Européenne : 2,7 milliards de FCFA ;
- Power of nutrition : 1,1 milliard de FCFA ;
- Banque Africaine de Développement : 0,8 milliard de FCFA.

Les dons-programmes, d'un montant de **212,4 milliards de FCFA**, sont attendus de l'Agence Française de Développement (**199,7 milliards de FCFA**) au titre du troisième C2D, du Gouvernement espagnol (**7,2 milliards de FCFA**) au titre du Programme de Conversion de Dette et de l'Union Européenne (**5,5 milliards de FCFA**) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement ainsi que du programme d'appui au foncier rural.

Tableau 4 : Prévission des recettes budgétaires 2022

<i>En milliards de FCFA</i>		
Natures des recettes	Estimation 2021	Budget 2022
Recettes fiscales	3 977,7	4 478,5
Impôt sur le BIC hors pétrole	415,2	531,3
Impôts sur les revenus et salaires	574,0	674,2
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	540,6	574,9
Droits d'enregistrement et de timbres	167,7	176,2
Revenus de pétrole et de gaz	91,0	101,1
Taxes sur les télécommunications	55,0	62,1
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	340,4	335,8
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 017,3	1 154,2
Taxes à l'exportation	392,2	414,7
Autres recettes fiscales	384,1	454,1
Recettes non fiscales	78,7	94,8
Dons	253,8	294,8
Dons-projets	170,1	82,4
Dons-programmes	83,7	212,4
TOTAL	4 310,2	4 868,1

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

II.2.1.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires se chiffrent à **6.987,5 milliards de FCFA** en 2022 contre **6.260,6 milliards de FCFA** en 2021, soit une augmentation de **726,9 milliards de FCFA**. Elles représentent 70,6% du budget de l'État. Elles portent principalement sur les charges financières de la dette publique (10,3%), les dépenses de personnel (19,8%), les achats de biens et services (7,5%), les transferts (7,1%) et les dépenses d'investissement (26,0%).

II.2.1.2.1 Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette s'élèvent à **1.016,4 milliards de FCFA**. Elles portent sur le remboursement des intérêts de la dette intérieure (**472,3 milliards de FCFA**) et de la dette extérieure (**544,1 milliards de FCFA**).

Le règlement des intérêts sur la dette intérieure est principalement constitué de 387,3 milliards de FCFA de paiements concernant les titres publics, de 48,5 milliards de FCFA au profit des banques commerciales et de 6,5 milliards de FCFA au profit de la BCEAO.

Le règlement des intérêts sur la dette extérieure porte principalement sur 63,2 milliards de FCFA au profit des créanciers multilatéraux, 45,9 milliards de FCFA au profit des créanciers bilatéraux et 425,0 milliards de FCFA au profit des créanciers privés dont 337,7 milliards de FCFA au titre des eurobonds.

II.2.1.2.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel restent conformes à la stratégie de maîtrise de la masse salariale et prennent en compte :

- la règle d'un (01) recrutement pour deux (02) sorties de carrière au titre des recrutements nouveaux dans les secteurs autres que ceux de l'Éducation/Formation et de la Santé ;

- l'impact de la Politique de Scolarisation Obligatoire ;
- l'impact des lois de programmation militaire et de programmation de la sécurité intérieure ;
- l'impact des mesures salariales du protocole d'accord que le gouvernement a signé en 2017 avec les organisations syndicales du secteur public.

Pour l'année 2022, les **charges salariales** sont projetées à **1.957,8 milliards de FCFA** contre un niveau de **1.831,4 milliards de FCFA** en 2021. Elles représentent 36,4% des recettes fiscales, contre 38,3% en 2021. Ces charges sont en augmentation nette de **126,4 milliards de FCFA**, soit une progression de 2,9% qui s'explique par :

- **des augmentations** d'un montant global de **195,2 milliards de FCFA** liées notamment :
 - au recrutement ordinaire de 25.867 agents pour **125,5 milliards de FCFA**. Ces effectifs se composent de 19.484 personnels civils (dont 14.263 agents du secteur de l'éducation qui incluent les 10.300 enseignants contractuels recrutés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 et 3.625 agents de la santé), 1.688 policiers et 4.695 militaires ;
 - à la prise en charge de 765 reports de traitements de 2021 sur 2022 pour un coût de **6,5 milliards de FCFA** ;
 - à la prise en compte des changements de situation administrative pour un coût total de **26,7 milliards de FCFA** dont 13,8 milliards au titre des avancements et 12,9 milliards au titre des promotions ;
 - au paiement de la 5^{ème} tranche de stock des arriérés pour un montant de 39,4 milliards de FCFA ;
- **des diminutions** d'un montant global de **68,8 milliards de FCFA** en rapport notamment avec :

- les sorties de carrière : **12,2 milliards de FCFA** pour un effectif de 7.262 agents (6.424 personnels civils, 449 policiers et 389 militaires) ;
- une anticipation de 500 reports de traitement de 2022 sur 2023 : **1,8 milliard de FCFA** ;
- ✓ les dépenses non reconductibles : **58,4 milliards de FCFA** constitués essentiellement de rappels payés au moment du premier mandatement et du stock des arriérés non reconductible.

II.2.1.2.3 Biens et services

Les achats de biens et services pour le fonctionnement des services de l'Etat sont projetés en 2022 à **743,4 milliards de FCFA**. Ils intègrent 115,5 milliards de FCFA de dépenses d'abonnement (consommation d'eau, de téléphone et d'électricité). La projection de ces dépenses tient principalement compte des consommations attendues des nouveaux services administratifs, de la consommation des nouvelles universités et structures connexes, de l'augmentation des puissances souscrites, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

Des mesures de rationalisation sont mises en œuvre en vue de contenir le niveau des dépenses d'abonnement. Il s'agit :

- du réajustement de la puissance souscrite en cas de besoin ;
- de la réalisation de travaux d'urgence de réparation des fuites d'eau, d'entretien et suivi du réseau ;
- de l'intensification des contrôles effectués par la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'État ;
- des missions de sensibilisation ;
- du suivi permanent des sites de grandes consommations par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) ;
- du contrôle préalable de toutes les factures émises par le LBTP ;

- de la restriction des lignes fixes en surconsommation ;
- de la résiliation des lignes téléphoniques non utilisées.

Outre les dépenses d'abonnement, les achats de biens et services intègrent les charges de fonctionnement courant des services de l'administration, notamment l'alimentation des armées (40,0 milliards de FCFA), les besoins en carburant de l'armée (14,0 milliards de FCFA) et le fonctionnement des CEI locales (6,6 milliards de FCFA). Il est également prévu un montant de 16 milliards de FCFA pour l'achat de kits scolaires et 6,3 milliards de FCFA au titre des travaux pour la révision de la liste électorale.

II.2.1.2.4 Transferts

Les transferts prévus à **698,2 milliards de FCFA** couvrent la subvention aux écoles privées pour prendre en compte les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'État dans ces établissements à hauteur de **160,4 milliards de francs CFA**, les subventions aux EPN pour un montant de 112,1 milliards de FCFA et une subvention d'un montant de 20 milliards de FCFA prévue au titre des activités du CNS. Ils intègrent également 65,8 milliards de FCFA pour les bourses et pécules des élèves et étudiants, 26,5 milliards de FCFA de subvention aux collectivités territoriales et districts autonomes, ainsi que la subvention du secteur électricité d'un montant de 13,8 milliards de FCFA.

II.2.1.2.5 Investissements

Les dépenses d'investissement sont prévues en 2022 pour un montant de **2.571,7 milliards de FCFA** et financées à hauteur de 44,0% par les ressources intérieures et de 56,0% sur des concours extérieurs.

Les **dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures** s'élèvent à **1.132,0 milliards de FCFA**. Elles comprennent **206,9 milliards de FCFA** pour le financement des projets dans le cadre du C2D et du PCD, **64,0 milliards de FCFA** pour les collectivités

territoriales et districts autonomes, **10 milliards de FCFA** affectés au Fonds d'études pour la réalisation des études des projets d'investissements, **14,3 milliards de FCFA** pour le transport urbain d'Abidjan, les investissements au profit du CNS à hauteur de **10,0 milliards** et **15,7 milliards de FCFA** pour la Couverture Maladie Universelle dont **12,7 milliards de FCFA** pour la prise en charge des cotisations des indigents et **33,2 milliards de FCFA** pour les infrastructures de la CAN 2023. Une subvention de **50,9 milliards de FCFA** est accordée au Fonds d'Entretien Routier (FER) en complément des recettes affectées qui lui sont reversées, dans la perspective du respect de l'engagement pris par l'État d'allouer **218,1 milliards de FCFA** au FER (hors recettes de péage) dans le cadre du MCC en 2022.

Les dépenses d'investissement sur financement extérieur sont projetées à **1.439,7 milliards de FCFA**, dont **1.357,3 milliards de FCFA** au titre des emprunts-projets et **82,4 milliards de FCFA** pour les dons-projets.

Tableau 5 : Prévision des dépenses budgétaires 2022

En milliards de FCFA

Natures des dépenses	Budget 2021	Budget 2022
Charges financières de la dette publique	802,5	1 016,4
Dette intérieure	322,6	472,3
Dette extérieure	479,9	544,1
Dépenses de personnel	1 831,4	1 957,8
Biens et services	695,9	743,4
dont Abonnement	112,6	115,5
Organisation des élections	12,9	12,9
Carburant des armées	14,0	14,0
Alimentation des armées	40,0	42,0
Transferts	971,0	698,2
dont Subventions aux écoles privées	145,9	160,4
Subvention au secteur électricité	14,2	13,8
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	15,0	20,0
Transfert aux collectivités	24,7	26,5
Dépenses d'investissement	1 959,8	2 571,7
Financement Trésor	957,8	1 132,0
Emprunts-projets	858,1	1 357,3
Dons-projets	143,9	82,4
TOTAL	6 260,6	6 987,5

Sources : DGBF, DGTCP

Les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires affichent un déficit budgétaire de **2.119,4 milliards de FCFA** qui sera financé par les ressources de trésorerie.

II.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et les charges de trésorerie prévues dans le budget pour l'année 2022 s'élèvent respectivement à **4.164,2 milliards de FCFA** et **2.044,8 milliards de FCFA**.

Tableau 6 : Prévision des ressources et des charges de trésorerie 2022*En milliards de FCFA*

Libellés	Budget 2021	Budget 2022
Ressources de trésorerie	3 255,3	4 164,2
Produits de cession des actifs	126,3	112,7
Remboursements de prêts et avances	10,0	12,5
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1 977,3	2 215,0
Emprunts-projets	858,1	1 357,3
Emprunts-programmes	283,6	466,7
Charges de trésorerie	1 330,3	2 044,8
Amortissement Dette publique	1330,3	2044,8
- Dette intérieure	749,7	1265,1
- Dette extérieure	580,7	779,7
GAP/EXCEDENT	1 924,9	2 119,4

Sources : DGBF, DGTCF, DGPE

II.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie projetées à **4.164,2 milliards de FCFA** en 2022, sont constituées de produits de privatisation et de vente des actifs, des transferts des entreprises relatifs aux dettes rétrocédées et de produits des emprunts à court, moyen et long terme sur les marchés financier et monétaire.

Les produits de cession des actifs sont attendus à hauteur de **112,7 milliards de FCFA**. Ces recettes proviennent de la cession des actifs de l'État dans les sociétés ORANGE Côte d'Ivoire (100 milliards de FCFA), Tropical Rubber Côte d'Ivoire (2,9 milliards de FCFA), CI-ENGINEERING (0,7 milliard de FCFA) et SONITRA (0,2 milliard de FCFA).

Les produits de remboursements des prêts rétrocédés sont prévus à hauteur de **12,5 milliards de FCFA**. Elles proviennent essentiellement des remboursements de CI-ENERGIES.

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont prévus à hauteur de **2.215,0 milliards de FCFA**. Ce niveau tient compte du besoin de financement du budget, de la liquidité du marché sous-régional, des conditions du marché international et de la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Les emprunts-programmes venant en appuis budgétaires sont attendus à **466,7 milliards de FCFA**.

Les emprunts-projets sont prévus à hauteur de **1.357,3 milliards de FCFA**. Ils proviendraient principalement des bailleurs et Gouvernements ci-après :

- Banque Mondiale (254,4 milliards de FCFA) ;
- Gouvernement chinois (147,4 milliards de FCFA) ;
- Banque Commerciale et Industrielle de Chine (117,1 milliards de FCFA) ;
- Banque Africaine de Développement (96,1 milliards de FCFA) ;
- Banque Islamique de Développement (62,9 milliards de FCFA) ;
- Gouvernement français (53,0 milliards de FCFA) ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (50,3 milliards de FCFA) ;
- Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (46,7 milliards de FCFA) ;
- United Bank for Africa (30,0 milliards de FCFA) ;
- EXIMBANK Corée (25,6 milliards de FCFA) ;
- Crédit Agricole Français (22,0 milliards de FCFA) ;
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (20,0 milliards de FCFA) ;
- AFREXIMBANK Inde (16,3 milliards de FCFA) ;

- Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (14,4 milliards de FCFA) ;
- Gouvernement japonais (12,0 milliards de FCFA) ;
- Banque Européenne d'Investissement (10,0 milliards de FCFA) ;
- Fonds International pour le Développement Agricole (9,5 milliards de FCFA) ;
- Fonds koweïtien (8,3 milliards de FCFA).

II.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, composées essentiellement du remboursement du capital de la dette publique, sont projetées à **2.044,8 milliards de FCFA** en 2022.

Le remboursement du capital de la dette intérieure, prévu à hauteur de **1.265,1 milliards de FCFA**, est principalement constitué de 1.183,6 milliards de FCFA de remboursement concernant les titres publics et de 71,2 milliards de FCFA de remboursement de capital au profit des banques commerciales.

Le remboursement du capital de la dette extérieure, d'un montant de **779,7 milliards de FCFA**, intègre 176,6 milliards de FCFA d'échéances au profit des créanciers multilatéraux (dont 97,8 milliards de FCFA au titre du FMI) ainsi que 268,6 milliards de FCFA au profit des créanciers bilatéraux dont 210,9 milliards de FCFA de règlements en faveur des créanciers du Club de Paris comprenant les échéances du C2D pour 206,9 milliards de FCFA et 57,7 milliards de FCFA d'échéances au titre des autres créanciers bilatéraux. Ce remboursement inclut également 334,5 milliards de FCFA pour les créanciers privés dont 31,5 milliards de FCFA au titre de l'Eurobond.

Les prévisions de ressources et de charges de trésorerie font apparaître un solde de **2.230,4 milliards de FCFA** qui permet la couverture du solde budgétaire négatif projeté.

II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont projetées à **868,8 milliards de FCFA** pour l'année 2022. Elles intègrent 9,8 milliards de FCFA au titre du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et 198,6 milliards de FCFA pour le Fonds d'Entretien Routier (FER). Ces ressources comprennent également 74,4 milliards de FCFA au titre des prélèvements au profit de l'UEMOA (Prélèvement Communautaire de Solidarité), de la CEDEAO (Prélèvement Communautaire de la CEDEAO) et de l'Union Africaine (taxe à l'importation de l'UA).

Par ailleurs, les prélèvements dans le secteur de l'anacarde (pour la structuration de la filière, le financement de la sacherie brousse et le reprofilage des pistes) sont projetés à 24,6 milliards de FCFA.

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor intègrent également les recettes à transférer aux collectivités territoriales et districts autonomes pour 154,2 milliards de FCFA, la TSU affectée à la SIR à hauteur de 84,5 milliards de FCFA, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 13,6 milliards de FCFA et les autres recettes affectées pour un montant de 309,0 milliards de FCFA.

II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2022

Les dépenses du budget pour l'année 2022 se répartissent par mission comme suit :

- **Pouvoirs Publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance : 458,8 milliards de FCFA** alloués aux organes législatifs (41,2 milliards de FCFA), aux organes exécutifs (181,7 milliards de FCFA), aux organes juridictionnels (18,1 milliards de FCFA), aux organes consultatifs (21,1 milliards de FCFA), ainsi que celles relatives aux affaires extérieures (196,7 milliards de FCFA) ;
- **Défense, Sécurité et Justice : 999,5 milliards de FCFA** comprenant notamment 378,7 milliards de FCFA pour les services des armées, 192,0 milliards de FCFA pour la police et 81,3 milliards de FCFA pour la justice ;
- **Administration Générale et Développement Économique : 4.373,6 milliards de FCFA** dont 37,1 milliards de FCFA au titre des affaires communes de l'administration générale et financière, 3.146,5 milliards de FCFA pour les finances (comprenant le service de la dette publique à hauteur de 3.061,2 milliards de FCFA), 1.157,2 milliards de FCFA pour la coordination des affaires budgétaires et de la dépense publique ainsi que 32,8 milliards de FCFA pour la planification, la programmation et les statistiques générales ;
- **Enseignement, Formation et Recherche : 1.514,7 milliards de FCFA** affectés notamment, à l'enseignement primaire, secondaire technique et professionnel (1.254,6 milliards de FCFA) et à l'enseignement supérieur (260,1 milliards de FCFA) ;
- **Santé et Action Sociale : 551,5 milliards de FCFA** dont 442,6 milliards de FCFA pour la conduite de la mission de la santé, 20,5

milliards de FCFA pour la protection de la famille, de la femme et de l'enfant ainsi que 88,4 milliards de FCFA pour les actions de protection sociale et d'emploi ;

- **Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs : 289,4 milliards de FCFA** pour soutenir la promotion de la culture, les activités sportives et la communication ;
- **Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs : 1.304,1 milliards de FCFA**, destinés notamment à l'équipement et l'entretien routier (744,9 milliards de FCFA), à l'habitat et à l'urbanisme (75,1 milliards de FCFA), à l'hydraulique (112,8 milliards de FCFA), au pétrole et à l'énergie (289,4 milliards de FCFA) ainsi qu'aux transports et affaires maritimes (82,0 milliards de FCFA) ;
- **Production, Développement Industriel et Commercial : 206,0 milliards de FCFA** dont 186,5 milliards de FCFA pour l'agriculture et les ressources halieutiques et un crédit de 19,6 milliards de FCFA à la promotion de l'industrie et des PME ;
- **Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature : 203,4 milliards de FCFA** dont 167,1 milliards de FCFA pour la protection de l'environnement et l'assainissement et 36,2 milliards de FCFA pour la protection de la faune et de la flore.

Tableau 7 : Répartition par mission des dépenses du budget pour l'année 2022

Missions	budget (En milliards de FCFA)	Part dans le budget
1 - Pouvoirs publics, Organes de souveraineté et Gouvernance	458,8	4,6%
dont		
Affaires extérieures	196,7	2,0%
Organes consultatifs	21,1	0,2%
Organes exécutifs	181,7	1,8%
Organes juridictionnels	18,1	0,2%
Organes législatives	41,2	0,4%
2 - Défense, Sécurité et Justice	999,5	10,1%
dont		
Armée	378,7	3,8%
Justice	81,3	0,8%
Police	192,0	1,9%
3 - Administration Générale et Développement Economique	4 373,6	44,2%
dont		
Affaires communes de l'administration générale et financière	37,1	0,4%
Budget et dépense publique	1 157,2	11,7%
Finances	3 146,5	31,8%
Planification, programmation, prévision et statistiques générales	32,8	0,3%
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 514,7	15,3%
dont		
Enseignement supérieur	260,1	2,6%
Enseignement primaire secondaire, technique et professionnel	1 254,6	12,7%
5 - Santé et Action Sociale	551,5	5,6%
dont		
Emploi et protection Sociale	88,4	0,9%
Protection Famille, Femme et enfant	20,5	0,2%
Santé	442,6	4,5%
6 - Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	289,4	2,9%
dont		
Culture, Communication et loisirs	57,5	0,6%
Jeunesse et Emploi des Jeunes	20,5	0,2%
Sports	211,4	2,1%
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	1 304,1	13,2%
dont		
Equipement collectifs et Entretien Routier	744,9	7,5%
Habitat et urbanisme	75,1	0,8%
Hydraulique	112,8	1,1%
Pétrole et Energie	289,4	2,9%
Transports et affaires maritimes	82,0	0,8%
8 - Production, Développement Industriel et Commercial	206,0	2,1%
dont		
Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	186,5	1,9%
Industrie et promotion PME	19,6	0,2%
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	203,4	2,1%
dont		
Protection de la faune et de la Flore	36,2	0,4%
Protection de l'environnement et Assainissement	167,1	1,7%
TOTAL	9 901,1	100,0%

Source : DGBF

II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté

À travers le budget pour l'année 2022, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté et les disparités sociales. Par conséquent, il accorde une attention particulière aux dépenses favorisant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations les plus défavorisées fortement éprouvées par les effets de la COVID 19.

C'est dans cette optique que le budget pour l'année 2022 prévoit une dotation de **2.978,5 milliards de FCFA** au titre des dépenses "pro-pauvres". Ce niveau enregistre une augmentation de 4,0% par rapport à 2021 et représente 7,1% du PIB. Ces dépenses couvrent différents secteurs sociaux.

Au titre de l'**Education**, les crédits prévus se chiffrent à **1.525,2 milliards de FCFA** et couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ces crédits prennent également en compte le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses et les subventions aux écoles privées.

Pour ce qui concerne le secteur de la **santé**, une inscription budgétaire de **458,0 milliards de FCFA** est prévue principalement pour les opérations de réhabilitation et de rééquipement des centres hospitaliers universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des autres structures sanitaires. Cette dotation prend aussi en compte la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Les crédits inscrits au titre des **affaires sociales** s'élèvent à **74,2 milliards de FCFA** et sont destinés à l'équipement des orphelinats, des

pouponnières et des centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents, des populations vulnérables et victimes de catastrophes.

Les secteurs de l'**agriculture** ainsi que **des ressources animales et halieutiques** bénéficient d'une inscription budgétaire globale de **102,5 milliards de FCFA**. Elle couvre les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, de diversification agricole, de gestion des terroirs et d'équipement rural. Elle prend également en compte l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, ce qui favorise la consolidation de la politique de l'autosuffisance alimentaire.

Des crédits de **262,5 milliards de FCFA** sont prévus pour **l'assainissement et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité**. Ils sont consacrés notamment aux actions d'assainissement et à l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricité humaine. La poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux électriques urbains est également prise en compte.

Les collectivités territoriales disposent d'une subvention de **96,8 milliards de FCFA** pour mener les actions de développement économique et social.

CONCLUSION

Le budget 2022, d'un niveau de 9.901,1 milliards de FCFA est en hausse de 17,9% par rapport au budget 2021.

Il est bâti dans un contexte de consolidation de la relance économique après le ralentissement observé au cours des deux dernières années. En effet, la grave crise sanitaire liée à la Covid-19 apparue depuis 2020, a conduit à une performance moindre de l'économie avec un taux de croissance qui est ressorti à 2,0% en 2020 contre 7,3% initialement attendu. La conjugaison des efforts du Gouvernement à travers le plan de soutien économique, social et humanitaire et la vaste campagne de vaccination, devrait impulser un retour rapide à une croissance forte et soutenue dès 2021 avec un taux de 6,5%.

Le budget 2022 vise non seulement à raffermir et optimiser les acquis enregistrés grâce aux efforts déployés pour juguler les impacts négatifs liés à la pandémie de la Covid-19, mais également à poursuivre les objectifs de développement du Gouvernement qui sont orientés vers l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations, à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et plus particulièrement du second Programme Social du Gouvernement (PSGouv2).

Pour atteindre cet objectif, il est impératif que la discipline budgétaire soit scrupuleusement observée, en particulier dans le cadre des nouvelles exigences prescrites par la réforme de la gestion des finances publiques, notamment la gestion en mode budget-programmes en vigueur depuis 2020.

ANNEXES

- Annexe 1** : Cadrage Budgétaire de l'année 2022
- Annexe 2** : Evolution des recettes fiscales
- Annexe 3** : Evolution des recettes non fiscales
- Annexe 4** : Evolution des ressources du budget de l'Etat
- Annexe 5** : Evolution des dépenses du budget de l'Etat
- Annexe 6** : Masse salariale pour l'année 2022
- Annexe 7** : Dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2022
- Annexe 8** : Présentation des dépenses du budget 2022 selon la classification fonctionnelle
- Annexe 9** : Présentation du budget 2022 selon les missions et par nature de dépenses
- Annexe 10** : Présentation du budget 2022 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses
- Annexe 11** : Présentation du budget 2022 par mission selon la classification fonctionnelle
- Annexe 12** : Présentation du budget 2022 selon la classification fonctionnelle et par nature économique
- Annexe 13** : Présentation du budget 2022 par mission et par nature économique
- Annexe 14** : Situation des restes à recouvrer à fin août 2021
- Annexe 15** : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2021
- Annexe 16** : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2022

Annexe 1 : Cadrage Budgétaire 2022

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2021	Budget 2022	DEPENSES	Budget 2021	Budget 2022
RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES					
RECETTES FISCALES	3 946,1	4 478,5	CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	802,5	1 016,4
- DGI	2 189,8	2 562,3	Dettes intérieure	322,6	472,3
dont revenus de pétrole	35,6	37,3	Dettes extérieure	479,9	544,1
revenus de gaz	2,6	3,6	PERSONNEL	1 831,4	1 957,8
dont arriérés dus par PETROCI	64,2	63,8	Gestion Solde	1 315,2	1 413,1
- TRESOR	11,0	11,5	Police	98,8	103,6
dont impôts sur revenus et salaires	10,1	10,5	Militaire	154,1	167,4
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 745,3	1 904,7	EPN	159,8	165,2
dont DUS	456,2	414,7	Institutions nationales	60,0	63,1
RECETTES NON FISCALES	88,7	94,8	Rémun. Person. local ambass.	24,6	26,2
Recettes non fiscales Trésor	54,8	58,9	Transferts aux collect. Décen.	6,2	6,2
Revenus du domaine DG	33,8	35,9	Divers	12,8	13,1
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	BIENS ET SERVICES	695,9	743,4
Licences de télécommunication	0,1	0,0	Abonnement	112,6	115,5
DONS	300,8	294,8	Organisation des élections	12,9	12,9
Dons programmes	156,9	212,4	Carburant des armées	14,0	14,0
AFD (C2D)	149,8	199,7	Fonds de réserves Café-cacao	1,0	1,0
GVT Espagnol (PCD)	0,0	7,2	Alimentation des armées	40,0	42,0
UE	7,1	5,5	Kits scolaires	15,5	16,0
Dons proiets	143,9	82,4	Autres achats de biens et services	499,9	542,1
			TRANSFERT	971,0	698,2
			Subventions aux écoles privées	145,9	160,4
			Subvention au secteur électricité	14,2	13,8
			Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	15,0	20,0
			Bourses et pécules	56,5	65,8
			Transfert aux collectivités	24,7	26,5
			Plan de soutien économique, social et humanitaire/Coronavirus	391,5	411,6
			Autres transferts	323,3	411,6
			INVESTISSEMENT	1 959,8	2 571,7
			- Trésor	957,8	1 132,0
			Projets C2D et PCD (AFD et Espagne)	149,8	206,9
			Investissement des collectivités	56,5	64,0
			Investissement CNS	8,0	10,0
			Fonds d'Etudes	10,0	10,0
			Restructuration des banques	10,0	10,0
			Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	45,4	14,3
			Infrastructures CAN 2023	20,0	33,2
			Couverture Maladie Universelle (CMU)	11,7	15,7
			Autres investissements	646,4	767,9
			- Financement extérieur des projets	1 002,0	1 439,7
			Emprunts-projets	858,1	1 357,3
			Dons-proiets	143,9	82,4
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES (I)	4 335,6	4 868,1	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES (II)	6 260,6	6 987,5
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)	-1 924,9	-2 119,4			
RESSOURCES ET CHARGES DE TRESORERIE					
Privatisation et ventes d'actifs	126,3	112,7	Amortissement de la dette publique	1 330,3	2 044,8
Transfert des entreprises/dette rattachée	10,0	12,5	Dettes intérieure	749,7	1 265,1
Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 977,3	2 215,0	Dettes extérieure	580,7	779,7
Emprunts programmes	283,6	466,7			
FMI	150,0	150,0			
Banque Mondiale	25,0	25,0			
Banque Africaine de Développement	39,8	39,8			
AFD (Autre appui budgétaire)	19,6	19,6			
Allemagne	49,2	466,7			
Autres (BEI, etc.)	858,1	1 357,3			
Emprunts-projets					
TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)	3 255,3	4 164,2	TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)	1 330,3	2 044,8
Solde de trésorerie (III)-(IV)	1 924,9	2 119,4			
RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR					
RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	808,0	868,8	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	808,0	868,8
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	9,8	Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,7	9,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	169,9	198,6	Programme d'entretien routier / FER	169,9	198,6
Recettes affectées aux collectivités	182,7	154,2	Dépenses des collectivités sur recettes affectées	182,7	154,2
TSU SIR	71,2	84,5	TSU SIR	71,2	84,5
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	59,3	64,7	Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	59,3	64,7
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,7	9,7	Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,7	9,7
Parafiscalité anacarde	25,8	24,6	Parafiscalité anacarde	25,8	24,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,8	13,6	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,8	13,6
Autres recettes affectées et parafiscalité	268,9	309,0	Autres dépenses sur recettes affectées	268,9	309,0
TOTAL DES RECETTES DES CST (V)	808,0	868,8	TOTAL DES DEPENSES DES CST (VI)	808,0	868,8
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)	8 398,9	9 901,1	TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)+(VI)	8 398,9	9 901,1
GAP/EXCEDENT	0,0	0,0			
PIB nominal	38 439,2	41 951,1	Masse salariale en % du PIB	4,8%	4,7%
Recette fiscale TOFE	4 780,3	5 373,3	Masse salariale en % des recettes fiscales	38,3%	36,4%
Pression fiscale	12,4%	12,8%	Investissement Budget en % du PIB	5,1%	6,1%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales

En milliards de FCFA

	Budget 2018		Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021		Budget 2022
	Initial	Réalisation	Initial	Réalisation	Collectif	Réalisation	Initial	Estimation	
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 375,0	3 203,3	3 649,1	3 462,0	3 501,0	3 637,8	3 946,1	3 977,7	4 478,5
<i>dont recettes hors DUS</i>	<i>3 011,0</i>	<i>2 823,4</i>	<i>3 267,0</i>	<i>3 046,9</i>	<i>3 094,8</i>	<i>3 258,2</i>	<i>3 489,9</i>	<i>3 585,5</i>	<i>4 063,8</i>
DGI	1 860,5	1 772,0	2 085,9	1 900,9	1 884,2	1 988,1	2 189,8	2 216,7	2 562,3
Impôts directs	1 068,1	1 058,9	1 206,4	1 057,0	1 022,0	1 112,0	1 132,5	1 191,3	1 453,8
Impôts sur bénéfices	442,6	471,5	520,4	459,2	389,9	458,9	410,8	506,2	646,2
- BIC hors pétrole	348,7	363,2	401,5	334,5	305,5	372,1	317,6	415,2	531,3
- BIC pétrole et gaz	64,5	87,3	80,6	102,2	63,1	65,4	66,9	63,6	70,8
<i>dont gaz imputé</i>	<i>46,2</i>	<i>47,8</i>	<i>46,2</i>	<i>52,2</i>	<i>45,1</i>	<i>49,8</i>	<i>43,7</i>	<i>44,5</i>	<i>44,6</i>
- Impôt synthétique	7,2	5,1	7,2	5,2	3,6	4,4	5,4		
- Taxe d'Etat de l'Entrepreneur								5,5	5,5
- Impôt des microentreprises								4,3	16,1
- Prélèvement AIRSI	22,1	15,8	31,1	17,3	17,7	17,1	20,8	17,7	22,6
Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP)	518,0	475,9	565,3	503,3	523,9	533,3	613,0	563,9	663,7
Contribution pour la sortie de crise (ex CRN)		0,2							
Impôts fonciers		3,5		3,7		1,5			
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	107,4	107,9	120,7	90,8	108,2	118,3	108,7	121,1	143,9
Impôts indirects	792,5	713,1	871,5	843,9	862,3	876,1	1 057,3	1 025,4	1 108,5
TVA (hors part secteur électricité)	426,4	384,7	484,4	434,4	470,3	437,9	555,8	540,6	574,9
TOB (ex TPS)	73,0	66,1	76,9	70,4	77,3	76,9	98,0	83,7	101,1
Taxes sur boissons et tabacs	43,2	43,3	50,4	49,3	51,7	57,1	55,8	76,9	80,3
Droits d'enregistrement et de timbre	89,8	85,6	113,1	133,1	129,7	135,4	186,4	166,7	176,2
<i>dont enregistrement café cacao</i>	<i>0,0</i>	<i>12,9</i>	<i>33,3</i>	<i>53,5</i>	<i>42,8</i>	<i>48,1</i>	<i>89,2</i>	<i>69,6</i>	<i>72,3</i>
Patentes et Licences	23,0	15,0	11,8	18,2	12,9	19,6	12,2	14,0	15,4
Taxe sur les télécommunications	54,9	44,5	56,2	53,3	48,3	53,0	61,1	55,0	62,1
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	27,4	20,7	30,5	16,2	20,7	21,7	31,0	30,8	30,8
Taxe sur caoutchouc	7,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0			
Taxe ad valorem (secteur minier)	18,0	13,9	11,8	18,5	22,8	33,5	21,1	26,7	32,0
Taxe sur les produits cosmétiques								1,3	2,1
Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées)	2,1	1,1	1,8	5,4	1,6	12,8	3,0	2,2	3,3
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	27,7	38,1	34,6	43,1	27,0	28,2	32,9	27,4	30,3
<i>dont gaz imputé</i>	<i>19,8</i>	<i>20,5</i>	<i>19,8</i>	<i>0,0</i>	<i>19,3</i>	<i>21,3</i>	<i>20,5</i>	<i>19,3</i>	<i>19,1</i>
Nouvelle taxes				2,0		0,0			
Exonérations fiscales			8,0	0,0		0,0			
TRESOR	9,4	11,3	9,4	12,1	10,1	9,0	11,0	11,0	11,5
Impôts directs	7,8	9,9	7,8	10,7	8,9	0,0	10,1	10,1	10,5
Impôts sur revenus et salaires	7,8	9,9	7,8	10,7	8,9	0,0	10,1	10,1	10,5
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts indirects	1,6	1,3	1,7	1,4	1,2	0,0	1,0	1,0	1,0
Timbres et vignettes	1,6	1,3	1,7	1,4	1,2	0,0	1,0	1,0	1,0
Autres indirects						0,0	0,0	0,0	0,0
DGD	1 505,1	1 420,0	1 553,7	1 549,1	1 606,7	1 649,7	1 745,3	1 750,0	1 904,7
Droits et taxes à l'importation	1 141,2	1 040,1	1 171,6	1 134,0	1 200,5	1 270,1	1 289,1	1 357,8	1 490,0
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	265,8	201,3	229,4	109,5	362,7	498,6	280,8	340,4	335,8
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	875,4	838,8	942,2	1 024,5	837,8	771,6	1 008,2	1 017,3	1 154,2
Taxes à l'exportation	363,9	379,9	382,1	415,1	406,2	379,5	456,2	392,2	414,7
REVENUS DU DOMAINE	23,6	20,3	32,3	17,9	26,0	22,0	33,8	33,8	35,9
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	638,2	611,2	727,5	682,8	672,1	623,4	808,0	770,7	868,8
FDFP	20,5	20,4	24,6	22,3	22,0	21,2	27,9	26,5	31,9
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	25,2	33,8	34,3	44,3	40,0	0,0	49,6	49,6	53,0
ONAD	10,1	10,1	8,6	7,1	10,0	7,0	12,4	12,4	13,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	3,0	5,6	4,8	6,2	9,8	37,8	13,8	8,3	13,6
TVA secteur électricité	26,5	35,8	29,9	50,4	28,9	27,0	32,7	31,8	33,8
Taxe microentreprise affectée au FER								0,6	0,4
Vignettes et patentes Part FER	33,5	21,2	30,9	28,0	23,6		45,1	32,0	34,7
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	93,6	94,9	117,4	106,1	101,3	131,3	109,6	136,7	140,1
PCS, PCC, UA et SGS	89,8	94,1	105,3	68,0	90,9	96,2	103,5	106,8	113,7
Recettes affectées aux collectivités	149,3	110,6	159,4	121,7	133,0	116,2	182,7	144,0	154,2
FIMR	13,4	8,7	12,5	11,0	7,7	10,1	7,7	7,7	9,8
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	32,5	29,0	33,3	14,1	27,8	35,3	28,0	28,0	28,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	10,6	5,3	10,8	17,2	4,7	6,2	4,7	4,7	4,8
TSU SIR	55,6	67,0	53,1	68,5	60,5	71,3	71,2	71,2	84,5
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)			16,0	19,1	16,0				26,5
Parafiscalité anacarde	23,6	25,3	26,6	8,1	25,6	7,7	25,8	25,8	24,6
Recettes de péages (FER)				0,0	15,2		15,3	21,4	23,3
Autres Taxes affectées	51,0	49,5	60,0	90,7	55,3	56,1	78,2	63,4	78,1
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	4 023,4	3 826,1	4 396,3	4 151,7	4 191,4	4 273,1	4 780,3	4 774,5	5 373,3
PIB nominal	32 222,3	32 222,3	34 298,9	34 298,9	35 124,6	35 311,4	38 439,2	38 439,2	41 951,1

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 3 : Evolution des recettes non fiscales

En milliards de Franc CFA

	Budget 2018		Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021		Budget 2022
	Initial	Réal.	Initial	Réal.	Collectif	Réal.	Initial	Est.	
Recettes non fiscales du Trésor	32,1	64,1	32,5	76,0	62,0	84,2	54,8	44,8	58,9
Dividendes PETROCI	5,0	8,5	5,0	9,8	8,2	6,0	10,0	0,0	7,1
Autres Dividendes (SIB,SGBCI, autres)	9,6	15,2	9,0	18,2	11,8	34,1	15,3	15,3	19,6
Recettes des services	17,5	40,4	18,5	48,0	42,1	44,1	29,5	29,5	32,3
Revenus du domaine	23,6	20,3	32,3	17,9	26,0	22,0	33,8	33,8	35,9
Bonus de signature		6,0		8,1					
Redevance téléphonie cellulaire	57,0	38,5	20,6	19,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes exceptionnelles		0,8				0,4			
TOTAL	112,7	128,9	85,3	121,3	88,0	106,7	88,7	78,7	94,8

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 4 : Evolution des ressources du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*
	Collectif	Collectif	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget voté	Collectif	Budget voté	Budget voté
RESSOURCES INTERIEURES	3 590,0	4 182,3	5 140,9	5 074,6	5 471,1	6 014,4	5 642,7	6 956,4	7 782,3
Recettes fiscales	2 539,0	2 719,4	3 043,3	3 070,9	3 406,0	3 669,1	3 501,0	3 946,1	4 478,5
Recettes non fiscales	137,3	243,3	108,3	144,6	116,2	188,8	88,0	88,7	94,8
Transfert des entreprises	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	1,5	10,0	10,0	12,5
Produits de privatisation	41,7	41,9	34,3	23,9	2,8	102,0	1,0	126,3	112,7
FIMR (fonds café cacao)	8,4	9,0	13,9	14,5	13,4	12,5	7,7	7,7	9,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)		28,8	91,9	104,5	127,2	148,3	140,1	169,9	198,6
Autres recettes affectées			345,6	431,0	497,6	566,7	524,3	630,4	660,4
Recettes exceptionnelles			100,0	12,4					
Intégration de ressources C2D							124,2		
Titres publics-Emissions	905,2	1 181,9	1 437,9	1 296,8	1 310,7	1 429,0	1 246,5	1 977,3	2 215,0
RESSOURCES EXTERIEURES	817,5	1 013,7	1 024,9	1 373,0	1 285,2	1 319,9	2 772,7	1 442,5	2 118,8
Appuis budgétaires	261,4	254,1	274,7	447,4	369,1	379,7	1 448,8	440,5	679,1
Ressources des projets et dons programmes	556,1	759,6	750,2	925,6	916,1	940,2	1 323,9	1 002,0	1 439,7
Emprunts-projets	319,9	495,4	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	858,1	1 357,3
Dons-projets	236,2	264,2	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	143,9	82,4
TOTAL GENERAL	4 407,5	5 196,0	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	8 398,9	9 901,1

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données des années 2020, 2021 et 2022 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 5 : Evolution des dépenses du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*
	Collectif	Collectif	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget	Collectif	Budget	Budget
DETTE PUBLIQUE	1 129,0	1 295,0	1 340,3	1 459,8	1 547,3	1 821,4	1 930,6	2 132,8	3 061,2
Dette intérieure	814,3	856,4	860,5	884,2	919,0	1 062,4	1 139,6	1 072,2	1 737,3
Dette extérieure	314,7	438,6	479,8	575,5	628,3	759,1	791,0	1 060,6	1 323,8
DEPENSES ORDINAIRES	1 964,1	2 361,0	2 487,9	2 691,0	2 737,8	2 877,7	3 403,2	3 498,3	3 399,4
Abonnement	49,1	62,5	81,4	90,6	97,9	104,1	110,2	112,6	115,5
Personnel	1 175,7	1 328,4	1 434,0	1 512,2	1 635,4	1 720,8	1 770,1	1 831,4	1 957,8
Autres dépenses de fonctionnement	739,3	970,2	972,5	1 088,2	1 004,6	1 052,7	1 522,9	1 554,3	1 326,1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 314,4	1 540,0	1 992,0	1 865,9	1 997,2	2 095,2	2 582,9	2 163,2	2 804,7
Trésor	758,3	780,4	1 241,8	940,3	1 081,1	1 154,9	1 259,0	1 161,2	1 365,0
<i>dont Investissements FIMR, FER et Parafiscalité anacarde</i>	8,4	37,8	105,8	119,0	164,1	187,5	173,4	203,4	233,0
Emprunts	319,9	495,4	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	858,1	1 357,3
Dons	236,2	264,2	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	143,9	82,4
DEPENSES SUR RECETTES AFFECTEES (hors FIMR, FER et parafiscalité anacarde)			345,6	431,0	474,0	540,0	498,7	604,6	635,8
TOTAL	4 407,5	5 196,0	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	8 398,9	9 901,1

Source : DGBF

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données des années 2020, 2021 et 2022 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 6 : Masse salariale 2022

En milliards de FCFA

Libellé	Budget 2022
Gestion par la Solde	1 413,1
661100 Fonctionnaires de catégorie A	1 260,8
662200 Rémunération du personnel occasionnel	0,1
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	144,8
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part employeur	0,3
669900 Dépenses non ventilées	7,1
Solde de la Police	103,6
661500 Traitement de base police	94,0
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	9,5
Solde des militaires	167,4
661700 Traitement de base des militaires	139,4
663990 Autres primes et indemnités	10,3
664200 Cotisations retraite des personnels militaires	17,7
Subventions aux EPN et autres organismes	165,2
639100 Subventions d'équilibre-personnel	18,0
641110 Transferts pour dépenses de personnel	114,3
641210 Transferts pour dépenses de personnel	32,9
Institutions Nationales	63,1
639100 Subvention d'équilibre-personnel	2,5
641110 Transferts pour dépenses de personnel	56,2
643210 Transferts aux Institutions Nationales pour dépenses de personnel	1,5
663990 Autres primes et indemnités	1,7
66990 Autres dépenses de personnels	1,1
Rémunération du personnel local des ambassades	26,2
662190 Autres remunerations du personnel sous contrat et des décisionnaires	0,5
662200 Remuneration du personnel occasionnel	1,4
662300 Remuneration des gens de maison	0,6
662400 Remuneration du personnel sous contrat en poste a l'etranger	10,4
664900 Cotisations sociales non ventilees	3,5
665300 Frais de scolarite du personnel des ambassades	4,3
665600 Assurance maladie en faveur du personnel	5,1
Autres	0,5
Transferts aux Collectivités Décentralisées-personnel	6,2
642110 Transferts pour dépenses de personnel	0,5
642210 Transferts pour dépenses de personnel	5,7
DIVERS	13,1
632100 Subventions d'équilibre-Personnel	0,5
662200 Remuneration du personnel occasionnel	0,7
639100 Subventions d'équilibre-Personnel	0,3
662190 Autres rémunérations du personnel sous contrat et et des décisionnaires	3,9
663990 Autres primes et indemnités	4,6
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part employeur	0,9
669900 Dépenses de personnel non ventilées	1,7
Autres	0,5
TOTAL MASSE SALARIALE BUDGET	1 957,8
<i>(en % des recettes fiscales (Norme communautaire = 35%))</i>	36,4%

Pourcentage du PIB

4,7%

Pour mémoire : PIB 2022 = 41 951,1

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 7 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2022

(toutes sources de financement confondues)

Montants en Francs CFA

Domaines	2021	2022
	Budget	Budget
01 Agriculture et développement rural	142 444 101 462	86 191 197 406
01.0 Administration générale	83 171 041 217	16 182 611 028
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	15 059 438 709	20 137 184 894
01.2 Formation et encadrement	32 077 659 938	33 521 626 886
01.3 Aménagement hydro-agricole	4 482 326 598	6 502 326 598
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	7 653 635 000	9 847 448 000
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	23 295 131 665	16 304 717 935
02.0 Administration générale / formation et encadrement	8 602 297 398	9 561 904 649
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 072 443 809	2 902 853 809
02.2 Pêche et aquaculture	12 620 390 458	3 839 959 477
03 Education	1 390 607 034 014	1 525 197 885 928
03.0 Administration générale	58 321 680 044	50 102 833 458
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	592 971 773 478	648 104 813 977
03.2 Alphabétisation	359 659 630	459 659 630
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	510 052 511 638	584 748 954 886
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	228 901 409 224	241 781 623 977
04 Santé	466 678 729 011	458 032 222 900
04.00 Administration générale santé	233 472 109 259	223 254 243 648
04.01 Système de santé primaire	60 734 730 520	102 840 556 153
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	14 496 397 048	1 500 000 000
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endemies	48 987 339 148	27 195 423 555
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	36 274 362 841	32 604 381 089
04.05 VIH/SIDA	22 934 739 376	23 554 395 157
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	49 779 050 819	47 083 223 298
05 Eau et Assainissement	127 421 462 164	108 080 026 088
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	77 669 676 981	85 918 605 517
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	49 751 785 183	22 161 420 571
06 Energie	139 671 720 000	154 381 099 723
06.1 Accès à l'électricité	139 671 720 000	154 381 099 723
07 Routes et ouvrages d'art	381 108 362 633	416 837 765 562
07.1 Entretien pistes rurales	2 915 972 810	5 877 545 928
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	1 000 000 000	14 830 280 863
07.3 Autres travaux routiers	377 192 389 823	396 129 938 771
08 Affaires Sociales	63 823 373 100	74 178 024 424
08.0 Administration générale	33 807 974 428	17 771 655 528
08.1 Formations destinées aux femmes	1 348 446 949	2 250 626 511
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2 456 538 151	27 127 474 513
08.3 Formation au personnel d'appui	1 555 062 246	1 512 432 362
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	24 655 351 326	25 515 835 510
09 Décentralisation	87 436 397 178	96 750 176 296
09.1 Décentralisation	87 436 397 178	96 750 176 296
10 Reconstructions et réhabilitations	22 285 509 873	22 212 119 406
10.1 Construction et réhabilitation	1 839 680 000	2 139 680 000
10.2 Habitats et logements sociaux	20 445 829 873	20 072 439 406
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	19 046 912 554	20 195 509 874
11.1 Promotion et insertion des jeunes	15 967 459 313	17 116 056 633
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	3 079 453 241	3 079 453 241
TOTAL	2 863 818 733 654	2 978 360 745 542

Source: DGBF

Evolution

PIB

%PIB

36 044,0

7,9%

4,0%

41 951,1

7,1%

Annexe 8 : Présentation des dépenses du budget 2022 selon la classification fonctionnelle

En milliards de FCFA

Divisions	Groupes	Budget 2021	Budget 2022
1	Services généraux des administrations publiques	3 780,6	5 199,5
11	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales étrangères	1 616,3	2 101,2
13	Servies généraux	31,5	37,1
17	Opérations concernant la dette publique	2 132,8	3 061,2
2	Défense	351,3	378,7
21	Défense militaire	140,5	153,1
22	Défense civile	84,3	87,0
25	Défense, n.c.a	126,5	138,7
3	Ordre et sécurité publics	240,4	255,5
32	Services de protection civile	171,0	174,2
33	Tribunaux	69,4	81,3
4	Affaires économiques	924,4	666,4
42	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	305,1	186,5
43	Combustibles et énergie	268,0	288,4
44	Industries extractives et manufacturières, construction	4,1	1,0
45	Transports	82,0	82,0
46	Communications	80,3	78,6
49	Affaires économiques, n.c.a	185,0	30,0
5	Protection de l'environnement	214,5	203,4
54	Préservation de la biodiversité et protection de la nature	36,0	36,2
56	Protection de l'environnement, n.c.a	178,5	167,1
6	Logements et équipements collectifs	739,7	870,6
61	Logement	43,2	52,6
63	Alimentation en eau	86,1	112,8
66	Logement et équipements collectifs, n.c.a	610,4	705,2
7	Santé	466,6	442,6
73	Services hospitaliers	248,8	254,3
76	Santé, n.c.a	217,8	188,2
8	Loisirs, culture et culte	151,4	262,6
81	Services récréatifs et sportifs	121,3	228,7
82	Services culturels	17,1	17,3
84	Culte et autres services communautaires	2,2	3,2
86	Loisirs, culture et culte, n.c.a	10,9	13,4
9	Enseignement	1 390,9	1 514,7
91	Enseignements préélémentaire et primaire	593,0	637,3
92	Enseignement secondaire	365,5	435,3
94	Enseignement supérieur	244,5	260,1
98	Enseignement, n.c.a	188,0	182,0
10	Protection sociale	139,0	107,1
104	Famille et enfants	22,8	20,7
109	Protection Sociale, nca	116,3	86,4
TOTAL		8 398,9	9 901,1

Source : DGBF

Annexe 9 : Présentation du budget 2022 selon les missions et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

Missions	Budget 2022 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	133,2	54,7	144,6	126,3	458,8
1AE - Affaires extérieures	60,8	34,6	10,5	90,8	196,7
10C - Organes consultatifs	9,9	0,4	10,9	0,0	21,1
10E - Organes exécutifs	29,4	19,1	99,6	33,5	181,7
10J - Organes juridictionnels	8,9	0,3	7,6	1,3	18,1
10L - Organes législatives	24,2	0,3	16,0	0,7	41,2
2 - Défense, Sécurité et Justice	386,0	206,4	205,1	202,0	999,5
2AR - Armée	172,5	145,7	0,7	59,8	378,7
2JU - Justice	45,4	23,8	2,5	9,6	81,3
2PO - Police	110,4	32,8	11,1	37,7	192,0
3 - Administration Générale et Développement Economique	105,4	1 318,4	2 252,7	697,2	4 373,6
3AG - Affaires communes de l'administration générale et financière	10,8	16,8	6,3	3,1	37,1
3BU - Budget et dépense publique	69,5	268,1	178,9	640,6	1 157,2
3FI - Finances	22,4	1 029,8	2 063,4	30,8	3 146,5
3PD - Planification, programmation, prévision et statistiques générales	2,6	3,7	4,1	22,6	32,8
4 - Enseignement, Formation et Recherche	987,1	50,8	318,9	157,9	1 514,7
4ESR - Enseignement supérieur	91,1	10,3	120,5	38,3	260,1
4ESTP - Enseignement secondaire, technique et professionnel	896,0	40,6	198,5	119,6	1 254,6
5 - Santé et Action Sociale	236,5	65,8	49,8	199,4	551,5
5EMPL - Emploi et protection Sociale	19,0	9,5	9,0	51,0	88,4
5FFE - Protection Famille, Femme et enfant	11,8	5,6	0,5	2,6	20,5
5SAN - Santé	205,7	50,7	40,3	145,9	442,6
6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisirs	29,4	12,4	54,6	193,0	289,4
6CUL - Culture, Communication et loisirs	13,9	7,5	31,4	4,6	57,5
6EJM - Jeunesse et Emploi des Jeunes	6,4	2,9	1,3	10,0	20,5
6SPO - Sports	9,1	2,0	21,9	178,4	211,4
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	25,6	22,4	411,2	844,9	1 304,1
7EQU - Equipement collectifs et Entretien Routier	6,2	5,2	250,3	483,2	744,9
7HAB - Habitat et urbanisme	4,7	10,1	19,2	41,1	75,1
7HYD - Hydraulique	0,9	1,5	0,2	110,2	112,8
7PET - Pétrole et Energie	5,2	2,6	132,6	149,0	289,4
7TRA - Transports et affaires maritimes	8,6	3,1	8,9	61,4	82,0
8 - Production, Développement industriel et Commercial	23,4	11,1	93,6	77,9	206,0
8AGR - Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	16,9	6,6	88,5	74,4	186,5
8IPRO - Industrie et promotion PME	6,5	4,5	5,1	3,5	19,6
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	31,3	17,9	81,2	73,0	203,4
9EF - Protection de la faune et de la Flore	21,9	10,2	0,3	3,9	36,2
9ENVI - Protection de l'environnement et Assainissement	9,4	7,7	80,9	69,1	167,1
Total Général	1 957,8	1 776,0	3 585,1	2 582,1	9 901,1

Source : DGBF

Annexe 10 : Présentation du budget 2022 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

CFAP	Budget 2022 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
01 Services généraux des administrations publiques	296,3	1 387,0	2 593,4	922,8	5 199,5
011 - Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières	285,5	353,8	542,3	919,6	2 101,2
013 - Services généraux	10,8	16,8	6,3	3,1	37,1
017 - Opérations concernant la dette publique	-	1 016,4	2 044,8	-	3 061,2
02 Défense	172,5	145,7	0,7	59,8	378,7
021 - Défense militaire	73,3	61,5	-	18,3	153,1
022 - Défense civile	76,4	6,2	-	4,4	87,0
025- Défense nca	22,8	78,0	0,7	37,2	138,7
03 Ordre et sécurité publics	155,8	48,3	8,8	42,7	255,5
032- Service de protection civile	110,4	24,5	6,2	33,1	174,2
033 - Tribunaux	45,4	23,8	2,5	9,6	81,3
04 Affaires économiques	46,5	21,8	292,8	305,3	666,4
042 - Agriculture, Sylviculture, Pêche et Chasse	16,9	6,6	88,5	74,4	186,5
043 - Combustibles et Energie	5,2	2,5	132,6	148,2	288,4
044 - Industries extractives et manufacturières, construction	-	0,1	-	0,8	1,0
045 - Transports	8,6	3,1	8,9	61,4	82,0
046 - Communications	7,0	3,7	55,6	12,2	78,6
049 - Affaires économiques nca	8,8	5,8	7,1	8,2	30,0
05 Protection de l'environnement	31,3	17,9	81,2	73,0	203,4
054- Préservation de la biodiversité et protection de la nature	21,9	10,2	0,3	3,9	36,2
056 - Protection de l'environnement nca	9,4	7,7	80,9	69,1	167,1
06 Logements et équipements collectifs	7,5	13,9	230,1	619,1	870,6
061 - Logement	4,2	9,1	18,9	20,3	52,6
063- Alimentation en eau	0,9	1,5	0,2	110,2	112,8
066 - Logements et équipements collectifs nca	2,4	3,3	210,9	488,5	705,2
07 Santé	205,7	50,7	40,3	145,9	442,6
073 - Services hospitaliers	35,5	33,5	39,8	145,5	254,3
076 - Santé nca	170,2	17,3	0,5	0,3	188,2
08 Loisirs Culture et culte	24,3	10,2	36,6	191,5	262,6
081 - Services récréatifs et sportifs	15,0	4,7	22,6	186,4	228,7
082 - Services culturels	6,7	2,2	6,5	1,8	17,3
084 - Culte et autres services communautaires	0,5	0,2	0,6	2,0	3,2
086 - Loisirs, culture et culte nca	2,1	3,1	6,9	1,3	13,4
09 Enseignement	987,1	50,8	318,9	157,9	1 514,7
091 - Enseignements préélémentaire et primaire	555,4	18,7	33,8	29,3	637,3
092 - Enseignement secondaire	293,1	7,5	109,0	25,7	435,3
094 - Enseignement supérieur	91,1	10,3	120,5	38,3	260,1
098 - Enseignement nca	47,5	14,4	55,6	64,6	182,0
10 Protection sociale	30,8	13,6	9,0	53,7	107,1
104 - Famille et enfants	11,8	5,6	0,5	2,7	20,7
109 - Protection sociale, nca	19,0	7,9	8,5	51,0	86,4
Total Général	1 957,8	1 759,8	3 611,7	2 571,7	9 901,1

Annexe 11 : Présentation des dépenses du budget 2022 par mission selon la classification CFAP

En milliards de FCFA

CFAP / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
01 Services généraux des administrations publiques	458,8	365,1	4 388,8	-	2,0	-	-	-	-	5 214,6
02 Défense	-	378,7	-	-	-	-	-	-	-	378,7
03 Ordre et sécurité publics	-	255,5	-	-	-	-	-	-	-	255,5
04 Affaires économiques	-	-	-	-	-	28,5	429,5	204,3	-	662,4
05 Protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	200,4	200,4
06 Logements et équipements collectifs	-	-	-	-	-	-	862,4	-	-	862,4
07 Santé	-	-	-	-	442,6	-	-	-	-	442,6
08 Loisirs Culture et culte	-	-	-	-	-	260,9	-	1,7	-	262,6
09 Enseignement	-	-	-	1 514,7	-	-	-	-	-	1 514,7
10 Protection sociale	-	0,2	-	-	106,9	-	-	-	-	107,1
Total Général	458,8	999,5	4 388,8	1 514,7	551,5	289,4	1 291,9	206,0	200,4	9 901,1

Source : DGBF

Annexe 12 : Présentation du budget 2022 selon la classification fonctionnelle et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / CFAP	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs Culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	140,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140,6
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	304,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	304,5
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	1 599,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 599,6
21 Immobilisations incorporelles	3,5	0,4	0,0	0,5	0,2	4,9	0,0	0,3	0,3	0,0	10,3
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	69,2	0,3	1,9	0,9	0,1	-	0,1	0,0	-	-	72,5
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	21,1	16,9	14,3	4,0	4,0	336,5	11,0	1,3	2,0	0,8	411,9
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	17,9	0,9	4,3	3,7	1,5	3,8	2,7	1,7	17,2	1,8	55,3
25 Equipements militaires	-	23,9	1,7	0,7	-	-	0,0	0,0	-	-	26,3
26 Prises de participation et cautionnements	18,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,0
27 Prêts et avances	-	-	-	0,1	-	0,1	-	-	-	-	0,1
60 Achats de biens	90,2	22,1	25,0	6,1	2,3	5,0	20,3	2,1	50,0	5,0	228,0
61 Acquisitions de services	52,9	30,4	5,2	5,8	1,8	4,0	6,3	2,4	5,9	2,0	116,6
62 Autres services	41,3	17,6	2,7	9,0	7,3	25,8	18,5	4,7	5,7	6,6	139,2
63 Subventions	61,9	0,4	6,2	68,6	12,8	34,3	8,0	30,7	38,9	26,8	288,6
64 Transferts	699,5	9,0	14,3	518,7	141,0	446,4	184,7	202,7	488,5	28,8	2 733,8
65 Charges exceptionnelles	556,8	0,3	26,3	4,5	2,2	2,8	19,8	0,7	2,2	5,2	620,7
66 Charge de personnel	223,8	256,5	153,5	33,8	30,1	7,0	171,2	15,9	904,0	30,0	1 826,0
67 Intérêts et frais financiers	976,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	976,4
69 Dotations aux provisions	322,2	-	0,0	9,9	0,1	0,1	-	0,1	-	0,1	332,5
Total Général	5 199,5	378,7	255,5	666,4	203,4	870,6	442,6	262,6	1 514,7	107,1	9 901,1

Source : DGBF

Annexe 13 : Présentation du budget 2022 par mission et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	-	-	140,6	-	-	-	-	-	-	140,6
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	-	-	304,5	-	-	-	-	-	-	304,5
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	-	-	1 599,6	-	-	-	-	-	-	1 599,6
21 Immobilisations incorporelles	0,1	0,5	3,3	0,3	0,1	0,3	5,1	0,3	0,2	10,3
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	69,1	2,3	0,0	-	0,1	0,0	-	0,9	0,1	72,5
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	4,7	33,0	14,6	2,0	11,8	1,3	339,0	1,5	4,0	411,9
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	2,0	8,2	12,7	17,2	4,7	0,9	5,4	2,8	1,5	55,3
25 Equipements militaires	-	25,6	-	-	0,0	0,0	0,7	-	-	26,3
26 Prises de participation et cautionnements	-	-	18,0	-	-	-	-	-	-	18,0
27 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
60 Achats de biens	10,1	54,5	72,5	50,0	25,5	2,3	6,9	4,0	2,3	228,0
61 Acquisitions de services	25,5	37,8	25,1	5,9	8,4	3,4	5,8	3,0	1,8	116,6
62 Autres services	5,5	26,3	29,0	5,7	25,9	5,6	28,7	5,2	7,3	139,2
63 Subventions	23,6	18,7	26,1	38,9	34,8	36,5	67,7	29,4	12,8	288,6
64 Transferts	224,0	298,3	200,3	488,5	213,9	221,1	812,5	134,3	141,0	2 733,8
65 Charges exceptionnelles	7,5	32,8	543,1	2,2	25,0	0,7	2,8	4,4	2,2	620,7
66 Charge de personnel	71,5	460,5	101,9	904,0	201,3	17,3	19,8	19,7	30,1	1 826,0
67 Intérêts et frais financiers	0,0	-	976,4	-	-	-	-	-	-	976,4
69 Dotations aux provisions	15,2	1,0	305,9	-	0,3	-	9,6	0,4	0,1	332,5
Total Général	458,8	999,5	4 373,6	1 514,7	551,5	289,4	1 304,1	206,0	203,4	9 901,1

Source : DGBF

Annexe 14 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2021

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Le stock à recouvrer (arriérés 2020 et antérieurs et prises en charge 2021) au titre des recettes fiscales s'élève à 221 634 043 949 FCFA au 31 août 2021 dont un montant de 24 040 021 165 FCFA de restes à recouvrer comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Désignation	Montant en FCFA		
	Stock 2021 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2021	Restes à recouvrer au 31 août 2021
RECETTES FISCALES DGTCP			
Impôt direct	10 091 000 000	6 385 882 405	3 705 117 595
Impôt indirect	950 000 000	1 129 465 665	
Sous-Total DGTCP			3 705 117 595
RECETTES FISCALES DGI			
Impôt sur Traitement et Salaire	8 931 664 812	8 865 760 874	65 903 938
Bénéfice Industriel et Commercial/Bénéfice Non Commercial	10 511 228 448	10 467 158 850	44 069 598
Taxe sur la Valeur Ajoutée/Taxe sur les Prestations de service	9 613 355 375	9 609 506 807	3 848 568
Patente	6 978 016 399	6 823 467 903	154 548 496
AIRSI/ASDI	7 703 296 380	4 539 531 337	3 163 765 043
Taxe sur contrat d'assurance/Taxe de publicité	2 696 007 520	2 192 342 943	503 664 577
Taxe d'abattement	2 329 306 496	2 072 882 822	256 423 674
IRVM/IRC/IGR	9 190 557 804	9 113 791 525	76 766 279
TSE/FDFP	4 860 743 325	2 968 570 421	1 892 172 904
CRN/CSC	4 493 558 214	2 344 810 188	2 148 748 026
Impôt Synthétique	10 174 824 871	7 927 933 438	2 246 891 433
Droits de bail, d'enregistrement et de timbre	7 791 896 308	5 190 307 609	2 601 588 699
TOB/TDNTIC/Autres taxes	11 831 508 083	8 031 759 770	3 799 748 313
Impôt foncier	2 617 845 630	2 404 312 249	213 533 381
Sous-Total DGI			17 171 672 929
RECETTES FISCALES DGD			
Acompte sur secteur informel	18 555 223	17 220 924	1 334 299
Dus Anacarde	605 669 241	570 474 967	35 194 274
DUS Autres	3 457 178	3 457 178	0
DUS sur le Bois	90 498 797	90 498 797	0
DUS sur le Cacao	6 896 754 637	6 748 800 373	147 954 264
DUS sur le Café	41 917 011	41 908 171	8 840
Droit de Douane	31 071 407 367	30 018 291 663	1 053 115 705
DUS sur les produits Dérivés du Cacao	5 637 931 336	5 457 889 899	180 041 437
Droit Unique de Sortie	16 800 000	16 800 000	0
Intérêt de retard	46 593 488	46 259 679	333 809
Prélèvements Communautaires CEDEAO, de Solidarité et Union Africaine	4 853 566 735	4 720 508 646	133 058 089
Prélèvement Compensatoire sur Sacs	58 363	58 275	89
Prélèvement sur les Viandes	123 970 233	118 895 678	5 074 555
Redevances pour Procédures Import.	199 673		199 673
Redevance Statistique	3 869 692 911	3 771 859 455	97 833 456
Taxe Spéciale sur le Tabac	506 914 843	506 914 843	0
Taxe d'ajustement à l'importation	2 672	2 672	0
Taxe sur Produits Cométiques	151 224 376	86 007 777	65 216 599
Taxe de solidarité Sida-Tabagisme	25 995 637	25 995 637	0
Taxe spéciale sur mat. plastique	73 134 122	73 117 768	16 354
Taxe de Péréquation sur le Sucre	362 621 659	173 389 061	189 232 598
Taxe Spéciale sur les Boissons	905 568 164	904 326 515	1 241 649
Taxe Salubrité Protection Environnement.	4 062 292	4 062 292	0
Taxe spéciale sur marbre	5 043 528	5 043 528	0
Taxe Spéciale sur Purée de tomates	1 358 842	519 214	839 628
Taxe Spéciale. tabac pour le développement du sport	64 989 085	64 989 085	0
Taxe spéciale véhicule	297 163 185	284 289 602	12 873 582
Taxe spécifique Unique Armée	4 291 924	4 291 924	0
Taxe spécifique Unique B.G.E.	5 974 629 323	5 908 679 268	65 950 055
Taxe spécifique Unique F.E.R.	8 302 739 429	8 244 789 481	57 949 948
Taxe sur la Valeur Ajoutée	40 912 423 012	39 796 661 273	1 115 761 738
Sous-Total DGD			3 163 230 641
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	-	-	24 040 021 165

Source : DGTCP, DGI, DGD

Annexe 14 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2021 (Suite et fin)

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Le stock de recettes non fiscales à recouvrer d'un montant de 29 500 000 000 FCFA, a été totalement recouvré au 31 août 2021.

Tableau 2 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Montant en FCFA			
Désignation	Stock 2021 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2021	Restes à recouvrer au 31 août 2021
Recettes contractuelles			
Redevance de téléphonie cellulaire	2 800 000 000	6 185 419 773	
Recettes non contractuelles			
Droits et frais administratifs Amendes et condamnations pécuniaires Recettes exceptionnelles	26 545 700 000	33 518 467 040	
Diverses autres recettes non fiscales	153 900 000	1 001 600 102	
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	-	-	0

Source : DGTCP

Annexe 15 : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2021

Les restes à payer de l'Etat sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour l'exercice budgétaire 2021, à la date du 31 août 2021, ces restes à payer de l'Etat se chiffrent à **54 229 542 019 FCFA**.

Ils sont constitués de **54 006 746 896 FCFA** de dépenses ordinaires et de **222 795 123 FCFA** de dépenses d'investissements (sur financement intérieur).

Les restes à payer de l'Etat sur dépenses ordinaires comprennent **4 665 030 933 FCFA** de dépenses d'abonnement (dont 1 665 441 940 FCFA au titre de la consommation d'électricité, 2 536 999 678 FCFA pour l'eau et 462 589 315 FCFA pour le téléphone) et **49 341 715 963 FCFA** d'autres dépenses de fonctionnement notamment des subventions et autres transferts.

Etat développé des restes à payer de l'Etat

Montant en FCFA

Nature de dépenses	Exercice 2021 (Stock à fin août)
Dépenses ordinaires	54 006 746 896
Dépenses d'abonnement	4 665 030 933
<i>CIE</i>	1 665 441 940
<i>SODECI</i>	2 536 999 678
<i>ORANGE CI</i>	462 589 315
Autres dépenses de fonctionnement	49 341 715 963
Dépenses d'investissements	222 795 123
Sur financement intérieur	222 795 123
Total des restes à payer de l'Etat	54 229 542 019

Source : DGTCP

Annexe 16 : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2022

(En milliards de F CFA)	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total
	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
RECETTES	373,4	304,4	338,1	448,8	338,6	439,1	341,2	306,5	433,8	335,1	317,3	524,8	4 501,1
A - Recettes fiscales	367,3	299,4	332,4	443,4	320,8	432,4	335,3	295,0	419,7	329,9	312,2	393,3	4 281,1
* DGI	199,5	134,4	159,8	286,3	167,9	284,3	192,2	158,1	278,3	175,2	135,1	193,9	2 364,9
* Trésor	1,0	1,0	1,0	0,958	0,958	0,958	0,958	0,958	0,958	0,958	0,958	0,958	11,5
* DGD	166,9	164,0	171,6	156,1	151,9	147,1	142,2	136,0	140,5	153,8	176,2	198,4	1 904,7
B - Recettes non fiscales	6,0	5,1	5,8	5,4	17,8	6,7	5,9	11,5	14,0	5,2	5,1	131,5	220,0
dont * Recettes non fiscales du Trésor	2,0	1,0	1,7	1,3	13,8	2,7	1,9	7,5	10,0	1,1	1,1	14,8	58,9
dont - Dividendes PETROCI												7,1	7,1
- Autres Dividendes (CIPREL, SIB et autres)							0,1	5,9	7,4			6,2	19,6
- Recettes des services (y/c comm sur transferts)	2,0	1,0	1,7	1,3	13,8	2,7	1,8	1,6	2,6	1,1	1,1	1,5	32,3
* Versements des entreprises	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	12,5
* Privatisation et ventes d'actifs												112,7	112,7
* Revenus du domaine	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	35,9
DEPENSES	478,4	394,5	577,8	596,9	637,8	745,2	528,0	509,6	562,7	866,4	489,5	1 008,3	7 395,2
A - Dépenses obligatoires	328,8	230,4	404,1	407,0	463,0	549,3	315,1	336,7	379,9	640,3	233,4	597,5	4 885,4
1- Dette Publique	177,0	78,6	252,3	254,9	311,0	397,3	163,1	184,7	227,9	488,0	81,1	445,2	3 061,2
a - Dette intérieure	42,6	60,7	93,5	122,4	280,0	184,8	87,6	171,0	128,7	284,7	58,7	222,5	1 737,3
b - Dette extérieure	134,4	17,9	158,8	132,5	31,0	212,4	75,5	13,8	99,1	203,3	22,4	222,7	1 323,8
2- Personnel	151,8	151,8	151,8	152,0	152,0	152,0	152,0	152,0	152,0	152,3	152,3	152,3	1 824,2
B - Dépenses prioritaires	149,6	164,1	173,6	190,0	174,8	195,9	213,0	172,9	182,9	226,1	256,1	410,8	2 509,8
1- Investissements	63,9	78,4	85,9	68,7	78,6	89,7	78,6	78,6	78,6	78,6	129,4	212,8	1 122,0
dont * Projets C2D	1,9	5,6	7,5	10,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	25,0	30,0	199,7
* PCD												7,2	7,2
* Couverture Maladie Universelle (CMU)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	15,7
* PTUA												14,3	14,3
* Fonds d'Etudes	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	10,0
* Infrastructures CAN 2023			11,1			11,1						11,1	33,2
* Collectivités décentralisées investissements	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	64,0
2- Fonctionnement des Services	42,9	42,9	44,9	48,4	48,4	48,4	46,4	46,4	46,4	56,6	65,9	77,2	615,0
dont * Carburant FRCI			2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0			14,0
* Alimentation FRCI	2,7	2,7	2,7	4,2	4,2	4,2	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3	5,3	42,0
* Fonctionnement des Ministères	40,3	40,3	40,3	42,3	42,3	42,3	41,3	41,3	41,3	53,3	62,6	71,9	559,1
3- Subventions et transferts	34,5	34,5	34,5	64,6	39,5	49,5	79,6	39,5	49,5	79,6	49,5	109,6	664,4
dont * Subvention aux écoles privées				30,1			40,1			40,1		50,1	160,4
* Bourse, kits scolaires et transport	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	65,8
* Etablissements Publics Nationaux (EPN)	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	124,2
* Transfert aux Collectivités et Districts	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	26,5
4- Abonnement (CIE, SODECI, CI-TELCOM)	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	7,7	7,7	7,7	65,5
5- Dépenses liées aux élections et à la sécurité	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	42,9
dont: * Elections (CEI)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	12,9
* Conseil National de Sécurité (CNS)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	30,0
SOLDE DE TRESORERIE HORS FINANCEMENT	-105,1	-90,1	-239,6	-148,1	-299,2	-306,0	-186,8	-203,0	-129,0	-531,3	-172,2	-483,5	-2 894,1
FINANCEMENT	130,0	165,0	180,0	215,0	283,5	795,7	135,0	70,0	150,0	159,3	138,5	472,1	2 894,1
A - Balance d'entrée													
B - Emprunts sur marchés monétaire et financier	130,0	165,0	180,0	215,0	180,0	795,7	135,0	70,0	150,0	159,3	35,0		2 215,0
* Bons du Trésor	60,0	30,0	30,0	35,0	30,0	30,0							215,0
* Emprunts obligataires		100,0	80,0	80,0	80,0	100,0	100,0		80,0	84,3			704,3
* Obligations du Trésor	70,0	35,0	70,0	100,0	70,0	70,0	35,0	70,0	70,0	75,0	35,0		700,0
* Autres						595,7							595,7
C - Ressources extérieures					103,5						103,5	472,1	679,1
* AFD - C2D					99,9						99,9		199,7
* GVT Epagnol - PCD					3,6						3,6		7,2
* Union Européenne												5,5	5,5
* Autres (BEI, ...)												466,7	466,7
SOLDE GLOBAL DE TRESORERIE	24,9	74,9	-59,6	66,9	-15,8	489,7	-51,8	-133,0	21,0	-372,0	-33,7	-11,4	0,0
SOLDE DE TRESORERIE CUMULEE	24,9	99,9	40,2	107,1	91,3	581,0	529,2	396,1	417,2	45,1	11,4	0,0	0,0

Source : DGTCP

N.B. : Hors opérations de compensation et opérations affectées (dépenses abonnement CIE compensées avec les revenus du gaz, subvention au secteur électricité, ITS, solde, projets financés sur ressources extérieures d'emprunts et de dons, dépenses sur recettes affectées)